

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.108

L'An deux Mille Neuf, le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. LE GUEUT

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL - RETRAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- SUR PROPOSITION de Madame Geneviève DUMAS, demandant que soit soumise au conseil la décision de procéder au retrait de la délégation de pouvoirs consentie au maire par le conseil municipal, par délibération du 27 mars 2009, et d'annuler, en conséquence, cette délibération.

- APRES avoir constaté une demande de vote à bulletins secrets sur cette proposition, exprimée par treize membres présents,

- APRES dépouillement ayant donné les résultats suivants :

Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
ABSTENTION :	1
BULLETIN BLANC :	1
Nombre de suffrages exprimés :	31
POUR le retrait des délégations :	16
CONTRE le retrait des délégations :	15

DECIDE

- de procéder au retrait de la délégation de pouvoirs consentie au maire par le conseil municipal par délibération du 27 mars 2009 et d'annuler, en conséquence, cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN